

# Créer votre espace privé en quelques clics



Si vous êtes déjà inscrit, connectez-vous à votre espace privé sur le site de votre MSA. Puis dans la rubrique "Déclarer", cliquez sur le lien "Déclaration de salaires".

Si vous n'êtes pas inscrit, créez votre espace privé en quelques clics :

- 1 Rendez-vous sur la page d'accueil du site Internet de votre MSA.
- 2 Cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc de connexion "Mon espace privé".
- 3 Complétez le formulaire d'inscription en tant qu'entreprise agricole.
- 4 Vous recevez, par courrier, un code d'accès provisoire, à personnaliser lors de votre première connexion.
- 5 Vous pouvez alors accéder à votre **espace privé**.
- 6 Pensez à compléter votre inscription en renseignant la question secrète. En cas d'oubli du mot de passe, elle vous permettra de vous reconnecter immédiatement.

## Mon espace privé MSA

### + 100% de réactivité

- ▶ Pas de délais postaux
- ▶ Pas d'envoi de papier

### + 100% de sécurité

- ▶ Accusé de réception
- ▶ Preuve de la déclaration

Pour offrir la meilleure qualité de service aux professionnels agricoles et simplifier leurs démarches, la MSA développe une gamme de services en ligne adaptés à leurs besoins.

 vous accompagner

Gagnez du temps pour vos déclarations de salaires

Services en ligne MSA



Ref : 11191 - 12/2012 - CCMSA - Crédits photos : Silvrshootr, Konradlew / Istockphoto - T. Lannier / CCMSA Service Image(s)



Vous êtes responsable d'une entreprise agricole de moins de 80 salariés ?

Tous les trimestres, vous déclarez les salaires de l'ensemble de vos salariés. A partir de ces informations, la MSA calcule vos cotisations.

**Gagnez du temps dans vos déclarations, optez pour la "Déclaration de salaires en ligne" (DS).**

## Les plus de la DS en ligne

Avec la Déclaration de salaires en ligne, accédez à de nombreuses fonctionnalités pour simplifier vos démarches :

- ▶ Saisir ou modifier pour chaque salarié des éléments de rémunération ;
- ▶ Rajouter des salariés ;
- ▶ Modifier le contrat de travail d'un salarié ou la situation d'un élève ;
- ▶ Saisir des assiettes "entreprise" ;
- ▶ Visualiser la déclaration avant et après envoi.

## Optez pour la DS en ligne

### ✚ Des avantages pour vous

- ▶ **Gain de temps** : vos données sont pré-remplies.
- ▶ **Sécurité** : vos données transmises sont sécurisées et confidentielles. Vous recevez un mail de confirmation de la réception de votre déclaration.
- ▶ **Souplesse** : vous pouvez saisir ou modifier la Déclaration de salaires tant qu'elle n'a pas fait l'objet d'une émission de cotisations. Vous pouvez rechercher une Déclaration de salaires déjà facturée.

**Besoin d'aide pour votre première déclaration ?**

**Un problème de connexion ?**

Contactez l'assistance Internet par mail  
[assistanceinternet@armorique.msa.fr](mailto:assistanceinternet@armorique.msa.fr)  
ou par téléphone au  
**02 31 25 39 33**

## Une offre dédiée aux entreprises agricoles

Pour simplifier vos démarches, la MSA développe une offre globale de services en ligne adaptée à vos besoins :

- ▶ La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE ex-DUE) ;
- ▶ Le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) ;
- ▶ Le Bulletin de Versement Mensuel (BVM) ;
- ▶ La Gestion de compte de téléversement ;
- ▶ Le Téléversement des factures...

Nos équipes sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Pour plus d'informations, rendez-vous dans "Mon espace privé".**